

ORDRE DU JOUR DU 7 NOVEMBRE 2016

1. Ouverture de la séance
2. Ordre du jour
3. Approbation des procès-verbaux du mois d'octobre 2016
4. Approbation de la liste des comptes fournisseurs
5. Rapport du maire
6. Lecture de la correspondance
 - Mutuelle des municipalités du Québec / Renouvellement d'assurances pour l'année 2017
 - Guylène Bélanger – demande de renouvellement de permis pour 2017
 - Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire/ Proportion médiane et facteur comparatif du rôle d'évaluation foncière – exercice financier 2017
7. Répartition des travaux de voirie
8. Dépôt des écritures de journal général d'octobre 2016
9. Dépôt du rapport financier comparatif semestriel
10. Budget 2017 - Vos projets
11. Déclaration des élus
12. Calendrier des séances pour 2017
13. Résolution relative au bris de l'installation téléphonique de Bell / rang St-James
14. Résolution pour nommer le représentant élu municipal et le coordonnateur de la bibliothèque
15. Résolution demandant la subvention *Aide à l'amélioration du réseau routier municipal* / dossier 00024187-1 – 37225 (04) – 2016-05-18-51
16. Questions diverses
17. Période de questions
18. Clôture de la séance

Procès-verbal de la séance du 7 novembre 2016, à 20 h, à la salle du conseil de la Municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes, située au 660 rue Principale, Saint-Luc-de-Vincennes.

Sont présents : Monsieur Jean-Claude Milot, maire
 Mesdames Françoise Asselin, conseillère
 Nicole Grenon, conseillère
 Messieurs Jacques Lefebvre, conseiller
 Robert Normandin, conseiller
 Frédéric Morissette, conseiller
 Daniel André Thibeault, conseiller

Les membres présents forment le quorum.

1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte par Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes. Manon Shallow, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait mention de secrétaire.

2. Ordre du jour

Chacun prend connaissance de l'ordre du jour. Les points suivants sont ajoutés au point 16, comme suit :

- Résolution pour autoriser le paiement de factures
- CAB de la Moraine / Demande d'autorisation pour tenir un barrage routier / Cueillette de denrées et don en argent
- Formation d'un jour gestion de documents / archives
- AQDR des Chenaux / Demande pour activité du 8 janvier 2017
- Vélo Québec Évènements / Remerciements
- Plan d'intervention préliminaire des infrastructures routières locales / MRC des Chenaux
- Glissement de terrain / rang St-Joseph Ouest / lot 3 995 609 / Luc Normandin
- Construction J. Morinville / local Aidants Naturels / soumission
- Arrêt de chloration / engagement lettre officielle
- Circuit des personnages historiques pour la MRC des Chenaux
- Captel / cessation des activités à Saint-Luc-de-Vincennes
- Comité Loisirs et Social / Fête de Noël le 10 décembre

3. Résolution 2016-11-115

Approbation des procès-verbaux du mois d'octobre 2016

Sur la proposition de Daniel André Thibeault, appuyé de Frédéric Morissette, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes approuve les procès-verbaux du mois d'octobre 2016, tels que présentés.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers

4. Résolution 2016-11-116

Approbation de la liste des comptes fournisseurs

Sur la proposition de Robert Normandin, appuyé de Jacques Normandin, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes approuve, en conformité avec le règlement 2007-359, décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire :

- la liste des chèques émis (**liste sélective venant de l'historique des chèques**) au cours du mois d'octobre 2016, **dater du 3 novembre 2016**; du chèque **3415 à 3443** et du prélèvement **697 à 712** pour les paiements effectués par Accès D, pour un montant total de **47 757.33 \$** et approuve ainsi les comptes fournisseurs à payer (**analyse comptes fournisseurs** datée du **1er novembre 2016**) du mois d'octobre 2016, pour un montant de : **40 051.24 \$** inclus dans la liste des chèques émis;
- la liste des chèques émis (**rapport des salaires nets**) au cours du mois d'octobre 2016, datée du **31 octobre 2016**, pour les salaires versés du numéro # **503684** au numéro # **503708** pour un montant total de **10 000.92 \$**.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers

5. Rapport du maire

En vertu de l'article 955 du Code municipal, Monsieur le Maire fait rapport de la situation financière de la Municipalité. Il traite des derniers états financiers, du rapport du vérificateur, du dernier programme triennal d'immobilisations, des indications préliminaires quant aux états financiers du présent exercice, des orientations du prochain budget et du prochain programme triennal d'immobilisations. De plus, il dépose la liste de tous les contrats, conclus entre la municipalité et les entrepreneurs entre le 1^{er} novembre 2015 et le 1^{er} novembre 2016; comportant une dépense de plus de 25 000 \$.

6. Lecture de la correspondance

a. Mutuelle des municipalités du Québec / Renouvellement d'assurances pour l'année 2017

La Mutuelle des municipalités du Québec nous transmet les documents relatifs au renouvellement de notre contrat d'assurance avec la Mutuelle des municipalités du Québec pour l'année 2017.

Résolution 2016-11-117

Résolution concernant le dossier des assurances générales

CONSIDÉRANT QUE le conseil doit statuer sur la pertinence d'ajouter des protections supplémentaires aux assurances générales de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les couvertures 2017 pour les bâtiments et leurs contenus sont établies à 3 306 175 \$, elles ont été majorées de 3 % pour refléter la hausse des coûts de reconstruction :

- 1 888 278 \$ pour l'Édifice municipal / Bibliothèque et son contenu;
- 42 530 \$ pour l'ancienne station de pompage AQ2;
- 39 416 \$ pour la station de surpression AQ2;
- 467 390 \$ pour le réservoir d'eau potable;
- 215 269 \$ pour le bureau municipal et son contenu;
- 7 878 \$ pour les toilettes extérieures;
- 229 528 \$ pour la station d'épuration des eaux usées;
- 142 219 \$ pour la station de surpression des eaux usées;
- 273 667 \$ pour la nouvelle station de pompage AQ2;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de maintenir une couverture d'assurance suffisante pour respecter la règle proportionnelle en cas de perte partielle;

CONSIDÉRANT QUE la MMQ offre également des couvertures d'assurance concernant :

- Protection Inondation au coût de 642 \$;
- Protection Umbrella au coût de 352 \$;
- Avenant relatif à la Loi C-21 (code criminel) au coût de 1 000 \$;
- Protection pour les cadres et les dirigeants pour une prime minimum de 350 \$;
- une protection pour les bénévoles et brigadiers pour une prime minimum de 250 \$.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité n'est pas visée par les risques d'inondation, elle possède déjà une couverture Umbrella et pour les autres couvertures offertes le conseil ne souhaite pas s'en prévaloir;

PAR CES MOTIFS, sur la proposition de Françoise Asselin, appuyée de Nicole Grenon, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes considère la couverture d'assurance suffisante pour les biens concernant la règle proportionnelle et souhaite donc maintenir les protections actuellement en vigueur.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers

b. Guylène Bélanger – demande de renouvellement de permis pour 2017

Madame Bélanger qui exploite un casse-croûte mobile depuis 3 ans, sur le terrain de l'Édifice Georges-Sévigny, demande le renouvellement de son autorisation pour la saison 2017; soit de mai à octobre. Le conseil municipal est d'accord et cette demande sera acheminée au service d'émission des permis et certificats pour la municipalité.

Résolution 2016-11-118

CONSIDÉRANT la demande adressée par madame Guylène Bélanger propriétaire du casse-croûte mobile;

PAR CES MOTIFS, sur la proposition de Nicole Grenon, appuyée de Jacques Lefebvre, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes accepte la demande de madame Guylène Bélanger et donne son accord pour le renouvellement de l'autorisation pour la saison 2017;

relativement à l'exploitation de son casse-croûte mobile sur le terrain de l'Édifice Georges-Sévigny.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers

c. Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire/ Proportion médiane et facteur comparatif du rôle d'évaluation foncière – exercice financier 2017

Le ministère nous confirme qu'il a approuvé pour l'exercice financier 2017, conformément aux dispositions de la Loi sur la fiscalité municipale, la proportion médiane à 96 % et le facteur comparatif à 1.04 pour le deuxième exercice d'application de notre rôle triennal de 2016, 2017 et 2018. La proportion médiane (92 %) et le facteur comparatif (1.09) du premier exercice doivent continuer d'être utilisés à certaines fins; notamment pour l'inscription au compte de taxes.

7. Répartition des travaux de voirie

La directrice générale dépose le rapport des travaux de voirie à ce jour. Les dépenses et engagements sont de **87 432.14 \$**. Il reste des travaux obligatoires à réaliser pour **19 853.86 \$**, tout en conservant une réserve en cas d'imprévus de 5 000 \$ de ce montant.

8. Dépôt des écritures de journal général d'octobre 2016

La directrice générale dépose les écritures de journal général au 31 octobre 2016.

9. Dépôt du rapport financier comparatif semestriel

La directrice générale dépose le rapport financier comparatif au 30 septembre 2016 conformément à l'article 176.4 du Code municipal du Québec.

10. Budget 2017 – Vos projets

La préparation des prévisions budgétaires débutera bientôt, il est important de réfléchir à vos projets à réaliser en cours de 2017, car ceux-ci ont un impact direct sur le budget. C'est plus facile de les prévoir que par la suite trouvé les fonds ou puiser à même les surplus.

11. Déclaration d'intérêt des élus

La directrice générale a transmis à tous les élus, avec la distribution des documents de la présente séance, le formulaire *déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil*; devant être produit annuellement. Selon la loi, cette déclaration doit être retournée dans les soixante (60) jours de l'anniversaire de la date de l'élection municipale. *La directrice générale confirme que ledit document a été complété par les élus conformément à la loi, elle en informera donc le MAMOT.*

12. Calendrier des séances pour 2017

Résolution 2016-11-119

Résolution adoptant le calendrier des séances du conseil pour l'année 2017

CONSIDÉRANT QU'en vertu des articles 148 du Code municipal, le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 148.0.1, le secrétaire-trésorier doit donner un avis public du contenu du calendrier;

PAR CES MOTIFS, et sur la proposition de Daniel André Thibeault, appuyé de Frédéric Morissette, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes établit le calendrier ci-après de ses séances ordinaires pour l'année 2017, qui se tiendront le lundi, et qui débiteront à 20 h. comme suit :

- 9 janvier, 6 février, 6 mars, 3 avril, 1er mai, 5 juin, 3 juillet, 7 août, 11 septembre, 2 octobre, 13 novembre et 4 décembre

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière, conformément à la loi qui régit la Municipalité.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

13. Résolution 2016-11-120

Résolution relative au bris de l'installation téléphonique de Bell / rang St-James

CONSIDÉRANT QUE Bell nous a adressé une mise en demeure le 4 août dernier, pour un dommage causé à leur installation téléphonique (sectionnement d'un câble enfoui) dans le rang St-James; survenu le 28 juillet dernier lors de travaux de remplacement d'un ponceau exécuté par la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE cette mise en demeure a été immédiatement adressée au service d'indemnisation de notre assureur, puisque la responsabilité de la municipalité pouvait être engagée;

CONSIDÉRANT QU'une demande de localisation des infrastructures publiques avait été faite pour ce secteur en avril 2016 à Info Excavation, pour les travaux de creusage des accotements et que les travaux de remplacement de ponceau étaient dans ce périmètre;

CONSIDÉRANT QUE le personnel a pris des précautions pour faire le début du creusage à la pelle sachant qu'une infrastructure de Bell s'y trouvait, cependant le câble de Bell à cet endroit n'était pas en ligne droite en bordure de l'accotement, mais il faisait une courbe vers le centre de la rue et le marquage effectué lors de la demande d'avril 2016 était pratiquement effacé vu le nivelage de cette route en gravier;

CONSIDÉRANT QUE la réclamation de Bell totalise la somme de 1 065.89 \$ pour les coûts réparation de l'infrastructure endommagée;

CONSIDÉRANT QUE la franchise d'assurance que nous devons assumer lors de ce genre de réclamation est de l'ordre de 1 000 \$ et la différence qui serait à verser par l'assureur serait donc de 65.89 \$;

PAR CES MOTIFS, et sur la proposition de Jacques Lefebvre, appuyée de Daniel André Thibeault, le conseil municipal autorise le paiement de la facture de Bell au montant de 1 065.89 \$ en règlement complet et final de la réclamation suite au dommage survenu le 28 juillet 2016 et ferme ainsi le dossier de réclamation-sinistre 161701-30 auprès de notre assureur la MMQ.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers

14. Résolution 2016-11-121

Résolution pour nommer le représentant élu municipal et le coordonnateur de la bibliothèque

CONSIDÉRANT QUE chaque année, le Réseau Biblio du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie Inc., demande au conseil municipal, de nommer un représentant municipal et un coordonnateur pour la bibliothèque de Saint-Luc-de-Vincennes;

CONSIDÉRANT QUE madame Colette Normandin occupe le poste coordonnatrice depuis sa nomination par la résolution 2016-06-60 et elle occupe aussi les fonctions de bibliothécaire et de secrétaire-trésorière pour la bibliothèque depuis de nombreuses années;

PAR CES MOTIFS, et sur la proposition de Nicole Grenon, appuyé de Robert Normandin, le conseil nomme madame Françoise Asselin, à titre de représentante (répondante) - élu municipal et madame Colette Normandin, à titre de coordonnatrice de la bibliothèque municipale pour l'année 2017.

15. Résolution 2016-11-122

Résolution demandant la subvention *Aide à l'amélioration du réseau routier municipal* / dossier 00024187-1 – 37225 (04) – 2016-05-18-51

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a réalisé les travaux admissibles à cette subvention;

CONSIDÉRANT QUE les travaux pour cette année consistaient à l'amélioration des routes de la municipalité, plus particulièrement le rang Saint-Alexis;

CONSIDÉRANT QUE les travaux réalisés sur lesdites routes totalisent la somme de 11 325.79 \$ taxes nettes (incluant 50 % de la TVQ);

PAR CES MOTIFS, et sur la proposition de Frédéric Morissette, appuyé de Daniel André Thibeault, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le ou les chemins pour un montant subventionné de 11 000.00 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

16. Questions diverses

a. Résolution 2016-11-123

Résolution autorisant le paiement des factures

CONSIDÉRANT QUE depuis l'envoi de la liste des comptes aux élus pour approbation, d'autres factures se sont ajoutées :

PAR CES MOTIFS, et sur la proposition de Nicole Grenon, appuyé de Françoise Asselin, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes autorise le paiement des factures suivantes, totalisant la somme de **504.49 \$** :

Poste Canada	\$ 74.54
Groupe Environex	343.50
Produits Sany inc	27.75
Hydro-Québec	58.70
MRC des Chenaux	150.00
Total	\$ 654.49

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

b. **CAB de la Moraine / demande d'autorisation pour tenir un barrage routier / cueillette de denrées et don en argent**

Madame Louise Baillargeon directrice de l'organisme, s'adresse à la municipalité pour obtenir l'autorisation de tenir un barrage routier à l'intersection de la rue Principale / rang Saint-Alexis; dans le cadre de la Grande Guignolée des médias qui aura lieu jeudi 8 décembre prochain. Cette activité s'inscrit dans le cadre de leur campagne des paniers de Noël. Elle demande aussi que la municipalité fournisse, le matériel de sécurité (cônes orange) pour cette journée; une demande d'autorisation a aussi été acheminée au Ministère des Transports. Le conseil est d'accord avec cette demande.

c. **Formation d'un jour gestion de documents / archives**

Une formation se tiendra le 15 novembre prochain, en regard de la gestion de documents / archives, la directrice générale souhaite que madame Lynda Turcotte puisse y assister; le coût est de 215.00 \$ + taxes et nous avons les crédits disponibles au budget. Le conseil est d'accord.

Résolution 2016-11-124

Sur la proposition de Frédéric Morissette, appuyée de Jacques Lefebvre, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes autorise madame Lynda Turcotte à assister à la formation de documents / archives donnée dans la MRC des Chenaux par la firme Gestar au coût

de 215.00 \$ plus les taxes applicables auquel s'ajoutera les frais du dîner et de déplacement.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

d. AQDR des Chenaux / Demande pour activité du 8 janvier 2017

Madame Jacqueline Bergeron présidente de l'AQDR des Chenaux, adresse une demande à la Municipalité dans le cadre de l'activité annuelle *dîner des Rois*, l'évènement se déroulera à Saint-Luc-de-Vincennes le 8 janvier 2017. L'AQDR sollicite la Municipalité hôte pour qu'elle défraie le vin d'honneur, ce qui représente un montant de 200 \$ et l'organisme demande aussi la salle gratuitement. Cette même activité s'était tenue chez nous le 8 janvier 2012, la Municipalité y avait aussi contribué; le conseil est d'accord pour y contribuer.

Résolution 2016-11-125

Sur la proposition de Jacques Lefebvre, appuyée de Françoise Asselin, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes accepte de verser à l'AQDR des Chenaux, la somme de 200.00 \$ pour la réalisation du dîner des Rois du 8 janvier 2017 et autorise l'utilisation gratuite de la salle de l'Édifice Georges-Sévigny.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers

e. Vélo Québec Évènements / Remerciements

Monsieur Benjamin Mendel, coordonnateur parcours et haltes, transmet une lettre de remerciements à la Municipalité, pour sa collaboration dans le cadre de la 27e édition du Vélotour SP au profit de la Société canadienne de la sclérose en plaques qui a passé à Saint-Luc-de-Vincennes le dimanche 28 août dernier.

f. Plan d'intervention préliminaire des infrastructures routières locales / MRC des Chenaux

La firme Techni-Consultant nous a transmis la version préliminaire du Plan d'intervention et infrastructures routières locales (PIIRL) MRC des Chenaux; ledit document a été présenté à la table des maires le 12 octobre dernier. Monsieur David Lafontaine mentionne les tableaux importants à prendre connaissance, d'ici la mi-décembre le ministère des Transports (MTMDET) devrait approuver ledit plan et par la suite nous aurons accès aux programmes d'aides financières (volet redressement 75% du coût des travaux et/ou volet accélération 50% du coût des travaux). Suite à un accord de principe avec le ministère des Transports, nous devons mandater une firme pour réaliser les plans/devis et la surveillance, etc.

g. Glissement de terrain / rang St-Joseph Ouest / lot 3 995 609 / Luc Normandin

L'inspecteur municipal, suite à un appel du ministère de la Sécurité Publique, s'est rendu sur un terrain appartenant à Luc Normandin; où il y a eu un important glissement de terrain au cours des derniers jours. Mercredi des intervenants de différents ministères, vont se rendre sur

les lieux pour constater la situation et nous ferons un suivi en regard de cet évènement.

h. Construction J. Morinville / local Aidants Naturels / soumission

La municipalité a reçu une soumission de cette entreprise pour refaire le plancher du local des Aidants Naturels qui est en très très mauvais état. Cet organisme loue le local depuis trois (3) ans et le plancher en vieilles tuiles se désagrège de plus en plus, les coins relèvent et une dame a failli se blesser en faisant une chute.. Malgré l'évaluation de Solutests pour l'amiante, nous pouvons intervenir sur ce plancher sans aucun problème. Le conseil est d'accord pour la réalisation des travaux :

Résolution 2016-11-126

Sur la proposition de Jacques Lefebvre, appuyé de Nicole Grenon, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes autorise les travaux pour le remplacement du plancher du local loué aux Aidants Naturels et accepte la soumission de Construction J. Morinville datée du 20 octobre 2016 au montant de 1 930 \$ (avec rabais de 250 \$ confirmé verbalement à la municipalité); il faut ajouter à cette dépense les coûts pour l'achat du plancher flottant et le sous-plancher qui devrait se chiffrer autour de 1 200 \$ plus les taxes applicables.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers

i. Arrêt de chloration / engagement lettre officielle

Le ministère du Développement durable et l'environnement, lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) est prêt à finaliser notre demande d'arrêt de chloration pour les puits municipaux STL-2-09 et STL-4-09. Pour ce faire, le ministère veut un engagement de la part de la municipalité à respecter les points ci-dessous, qui font partie des recommandations du rapport hydrogéologique produit par LNA Hydrogéologie Environnement :

- Poursuivre le suivi mensuel de la qualité de l'eau brute en lien aux paramètres exigés dans le cadre de l'article 13 du RQEP, soit l'E.coli, les bactéries entérocoques ainsi que les virus colifages F-spécifiques.
- Conserver les installations (équipements) en place et les garder fonctionnelles.

Le conseil municipal autorise la directrice générale à transmettre une lettre officielle au MDDELCC en regard ces engagements.

j. Circuit des personnages historiques pour la MRC des Chenaux

Madame Françoise Bouchard a remis à monsieur le Maire, la nouvelle image de notre personnage historique, le conseil approuve cette image; un suivi sera fait auprès de madame Bouchard.

k. Captel / cessation des activités à Saint-Luc-de-Vincennes

Monsieur le maire informe le conseil municipal que monsieur David Carré, directeur général de Captel est venu nous rencontrer pour informer la municipalité de la cessation des activités à l'usine dans notre municipalité. Il n'y aura pas de perte d'emploi, les employés sont

transférés à Trois-Rivières, il ne souhaite pas vendre le bâtiment pour le moment, mais plutôt trouver une autre vocation. Monsieur le maire a recommandé à monsieur Carré, d'aller rencontrer monsieur Jean Breton de la MRC des Chenaux; qui s'occupe du volet entreprise.

1. Comité Loisirs et Social / Fête de Noël le 10 décembre

Monsieur Frédéric Morissette informe le conseil qu'il y aura la tenue d'une fête de Noël, le samedi 10 décembre prochain, il demande s'il reste des argents de disponibles pour le budget des loisirs ? La directrice générale mentionne qu'il reste une somme de 750 \$ qui avait été budgété, mais qui n'a pas été versé à l'organisme à ce jour.

17. Période de questions

Monsieur François Gravel est venu exprimer ses remerciements et son appréciation, sur la qualité de l'intervention de monsieur Sylvain Brien; lors de son problème d'égout au mois de juillet dernier.

18. Clôture de la séance

Résolution 2016-11-127

Sur la proposition de Frédéric Morissette, appuyé de Daniel André Thibeault, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes lève la séance à 20 h 35.

Jean-Claude Milot, maire

Manon Shallow, dir. gén. & sec.-très.